

Conduite sous l'effet de l'alcool

Par Daniedu34, le 07/01/2017 à 13:17

Bonjour j'ai eu mon permis le 17/03/2016, le 9 août j'ai eu un accident de la route j'ai taper un mur la gendarmerie est venue sur les lieu il mon fait souffler et la c'est tomber positif avec 0,80. Je suis passer au tribunal hier devant le délégué du procureur qui m'a fait une proposition de composition pénal, donc retrait de 6 point donc permis à zéro, je voulais si je pouvais encore sauver mon permis. Je vous remercie d'avance de votre réponse

Par jodelariege, le 07/01/2017 à 17:11

bonjour sauf erreur de ma part vous avez donc soufflé et obtenu 0.80ml/l soit une alcoolémie délictuelle. vous avez bénéficié d'une procédure simplifiée en cas d'alcoolémie délictuelle soit une composition pénale. or dans le cas où le permis de conduire est bloqué à un solde de 6 points(parce qu'obtenu depuis moins d'un an comme vous)l'accomplissement du stage est inutile et n'évitera pas l'invalidation du permis.